**Important**

En cours d’exécution de l’accord cadre et du bon de commande, le titulaire peut faire appel à un sous-traitant qui exécutera une partie des prestations commandées.

Pour ce faire, le titulaire et le sous-traitant doivent remplir avec précision **un DC4 « acte spécial de sous-traitance »**, disponible en annexe à cette fiche technique.

Après agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant par la Région par notification, les prestations sous-traitées peuvent donc démarrer. Il est rappelé que la sous-traitance totale d’un bon de commande au niveau du marché est strictement interdite.

Cependant, si un premier bon de commande n’a pas fait l’objet d’une sous-traitance, il est possible de sous-traiter la totalité des autres bons de commande car la sous-traitance totale s’apprécie sur le marché et non pas au niveau du bon de commande.

L’acte de sous-traitance doit être émis, validé, signé et adressé par le mandataire et non par un des membres du groupement.

**Les prestations sous-traitées doivent correspondre à l’objet du marché et donc à la zone géographique mentionnée.**

**Le DC4 à remplir :**

[**https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-dc4-et-notice-explicative**](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-dc4-et-notice-explicative)

* L’identification du pouvoir adjudicateur
* L’objet de l’accord cadre
* L’objet de la déclaration du sous-traitant
* L’identification du titulaire de l’accord cadre
* L’identification du sous-traitant
* La nature et prix des prestations sous-traitées
	+ Pour les Parcours Métiers : Nombre d’heures Centre sous-traitées
	+ Pour les Visas : Nombre de Visas sous-traités
* Lieux
* Les conditions de paiement : joindre un RIB
* Les capacités du sous-traitant
* Les attestations sur l’honneur du sous-traitant
* La cession ou nantissement des créances résultant du marché public
* Signatures des parties

**Le circuit de transmission**

Le DC4 dûment complété et signé par le titulaire et le sous-traitant sera à transmettre en recommandé, accompagné du DC2 (déclaration du candidat disponible sur le site MINEFI) à :

**CONSEIL REGIONAL CENTRE - VAL DE LOIRE**

**DGFREE - CELLULE DE GESTION - POLE MARCHES**

**9 RUE SAINT PIERRE LENTIN – CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1**

**L’instruction et la notification du DC4 par la Région**

Une fois la réception du DC4, la Région assurera l’instruction des capacités du sous-traitant.

La Région notifiera soit par écrit sa décision d’agrément. La décision de la Région vaut démarrage des prestations sous traitées.